

NOTE DE POLITIQUE GENERALE
du Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative,
adjoint au Premier ministre

KAFKA MARCHÉ

17 novembre 2004

1 Introduction

La note de politique générale de l'année passée a esquissé le cadre dans lequel l'action de simplification du Gouvernement est réalisée: la vision sur la simplification administrative, la manière de coopération avec les autres membres du Gouvernement et la réalisation de notre mandat de l'accord de Gouvernement (les XII Œuvres, 12 projets de simplification qui y sont insérés).

Entre-temps, ce cadre a été détaillé dans un plan de travail concret, le plan Kafka. Ce plan donne un aperçu des projets de simplification réalisés et actuels et résume l'apport de tous les membres du Gouvernement dans ces projets.

Le **plan Kafka** est un plan évolutif: le plan est adapté tous les trois mois afin 1) d'insérer de nouvelles simplifications, 2) de mettre au point le portefeuille des projets de simplification et 3) d'identifier les difficultés à résoudre au sujet de la simplification. Ainsi le résultat de l'action de simplification du Gouvernement est actualisé et, plus important, les décisions nécessaires peuvent être prises pour encourager des simplifications ultérieures. Le plan Kafka est notre première piste de stratégie et est en même temps la piste la plus visible, plus précisément la réduction de la surcharge administrative actuelle.

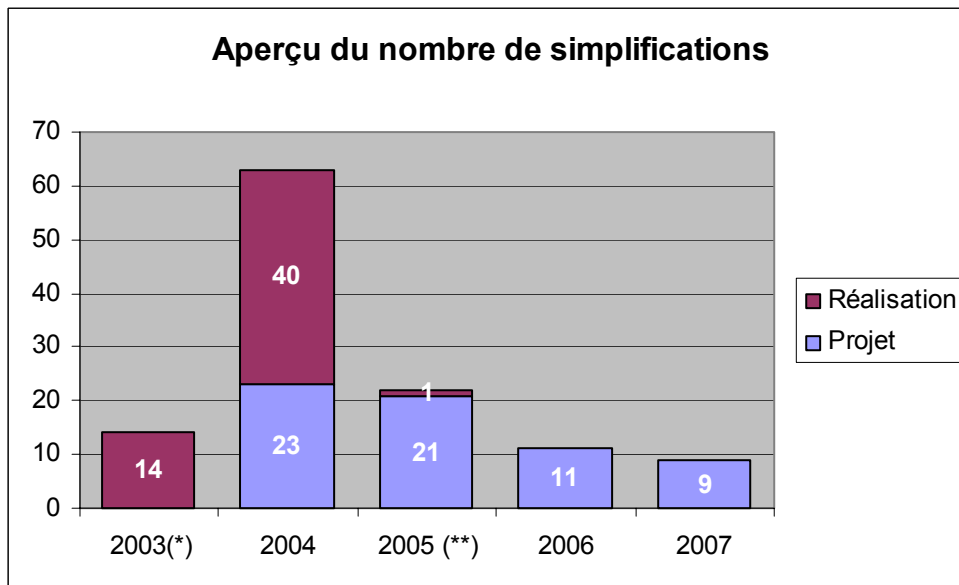
Notre deuxième piste de stratégie est au moins aussi importante, il s'agit d'éviter de nouvelles charges administratives pour l'avenir. Le **test Kafka** a été développé à cette fin et est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004. Ce test vérifie si une nouvelle réglementation n'entraîne pas de charges administratives évitables pour les citoyens ou les entreprises. Ainsi on peut encore corriger la mesure avant son entrée en vigueur.

Cette note de stratégie traite successivement les simplifications réalisées par le plan Kafka et le test Kafka. Ensuite, nous parlerons brièvement de la reconnaissance internationale croissante de nos résultats en matière de simplification. Et pour finir, les priorités pour 2005 sont mentionnées.

2 Résultats du plan Kafka

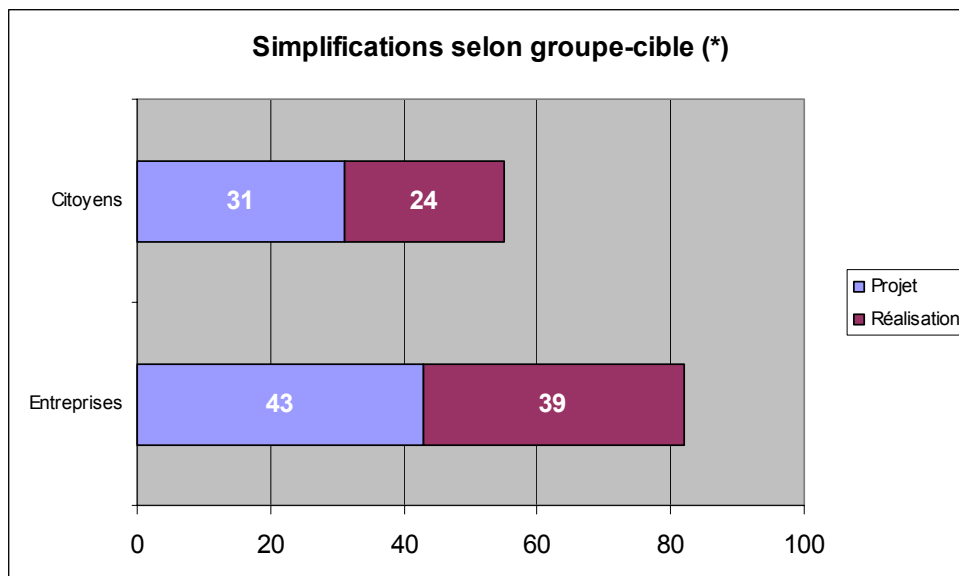
2.1 Aperçu global des simplifications

Les graphiques ci-dessous démontrent clairement que l'action de simplification du Gouvernement porte ses fruits.

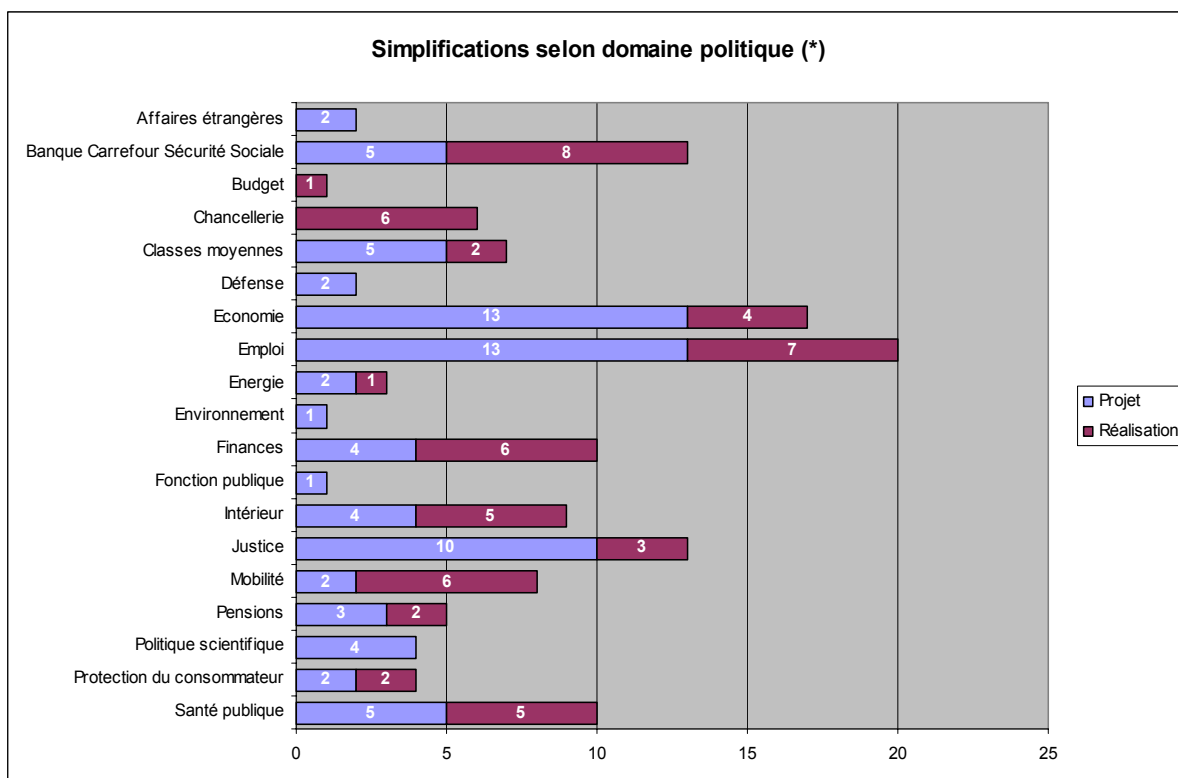


(*) à partir de juillet 2003

(**) Relèvement seuil TVA entre en vigueur à partir du 1er janvier 2005: Arrêté Royal publié le 31 août 2004



(*) Etant donné que tant les citoyens que les entreprises bénéficient de certains projets de simplification, le nombre de réalisations et de projets par groupe cible est plus élevé que le total général.



(*) Etant donné que certains projets de simplification se rapportent à plusieurs domaines de politique, le nombre de réalisations et projets par domaine politique est plus élevé que le total général.

Analyse brève des résultats:

- 55 simplifications ont été réalisées sur un total de 119 projets depuis juillet 2003. Presque la moitié de toutes les simplifications promises a donc déjà été réalisée ;
- Ces nouvelles simplifications se sont répandues d'une manière équilibrée parmi les citoyens et les entreprises.
- La plupart des domaines politiques ont réalisé 1 ou plusieurs simplifications additionnelles.
- Les fondements de l'E-government, qui sont continuellement élaborés sous l'impulsion du Secrétaire de l'Informatisation de l'Etat, constituent dans un bon nombre de cas le maillon essentiel pour réaliser une simplification effective. Il s'agit par exemple de l'UME 2, l'accès à la BCE,...

2.2 **XII Œuvres**

Œuvre I: Suppression du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs

En préparation; dépend de la modernisation globale du casier judiciaire dans le cadre de l'opération Phénix.

Œuvre II: Suppression de la certification conforme des copies

Réalisée au niveau fédéral par l'article 508 de la loi-programme du 22 décembre 2003. Entre-temps, les Communautés et les Régions ont également supprimé leurs certifications conformes des copies.

Les partenaires sociaux discutent en ce moment la suppression de la certification conforme dans la relation entre employeur et employé.

Œuvre III: Suppression du contrôle de pointage

Le principe a été inscrit dans le projet de loi-programme en automne 2004 ; les arrêtés d'exécution seront pris au cours de 2005.

Œuvre IV: Suppression des timbres fiscaux pour les permis de conduire

Approuvée par le Conseil des ministres du 22 octobre 2004 ; sera réalisée au cours de 2005.

Œuvre V: Extension de Tax-on-Web et la déclaration d'impôt pré remplie

Réalisée début juin 2004; permet aux indépendants et aux professions libérales d'également remplir leur déclaration fiscale par voie électronique.

Œuvre VI: Collecte unique des données citoyens

Quelques simplifications ponctuelles ont été réalisées (p.ex. changement d'adresse simplifié); futures applications de la carte d'identité électronique seront le moteur pour une simplification structurelle.

Œuvre VII: Formulaire unique pour les starters

Partiellement réalisé: depuis janvier 2004, le nombre de jours nécessaires pour remplir les formalités pour les starters est réduit à quelques jours pour les indépendants et a diminué de 56 à 34 jours pour les sociétés. Ce nombre diminue encore jusqu'à 27 jours pour les personnes juridiques grâce au projet "enregistrement à la TVA par voie électronique" qui se trouve dans la phase finale.

Œuvre VIII: Suppression des attestations et des certificats pour les marchés publics

Réalisée au niveau fédéral: les attestations en matière de l'ONSS, de la TVA et des comptes annuels ne doivent plus être ajoutées depuis le 1^{er} juillet 2004. Ces attestations seront également supprimées de manière progressive pour les marchés publics d'autres niveaux politiques au cours de 2005.

Œuvre IX: Réduction des obligations d'archivage et archivage électronique

La facturation électronique augmente considérablement depuis la loi du 28 janvier 2004 portant modification du Code de la taxe sur la valeur ajoutée: sur la plateforme eInvoice d'Isabel on s'attend à une augmentation de 140.000 factures en mai 2004 jusqu'à 1,5 millions de factures en 2005.

Œuvre X: Le numéro unique d'entreprise

En pleine préparation; le numéro d'entreprise remplacera entièrement le numéro de TVA et d'ONSS au cours de 2005.

Œuvre XI: La collecte unique des données entreprises

En train de démarrer; les simplifications structurelles seront plus faciles à effectuer une fois que le numéro unique (Œuvre X) et le formulaire pour les starters (Œuvre VII) seront opérationnels.

Œuvre XII: Evaluation de la législation

Le test Kafka est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004 pour le Conseil des ministres; la création d'une commission parlementaire pour l'évaluation de la législation a été approuvée dans la Chambre à la fin d'avril 2004, la proposition de loi est traitée au Sénat en ce moment.

2.3 Simplifications additionnelles

- la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale: grâce à l'introduction de DMFA, Dimona et ASR, on peut économiser plus de 240 millions de certificats et formulaires sur papier par année;
- le relèvement du seuil TVA pour qu'une déclaration trimestrielle soit suffisante au lieu d'une déclaration mensuelle: 25.000 entreprises réalisent une économie de 25 millions d'euros par an;
- la suppression de l'indication obligatoire du prix à l'unité de mesure pour les petits magasins (<150m²);
- la simplification des modalités pour changer de banque: moins de charges administratives lorsqu'on change de banque;
- la simplification du remboursement des médicaments diminuant le cholestérol: 500.000 citoyens et docteurs travaillent d'une manière plus simple.

3 Résultats du test Kafka

L'opération de simplification entraînera seulement un effet durable si l'on réussit également à éviter la création de nouvelles charges administratives. Le test Kafka a été développé à cet effet et est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004. Le test vérifie si une nouvelle réglementation n'entraîne pas de charges administratives évitables pour les citoyens ou les entreprises. Ainsi on peut encore corriger la mesure avant son entrée en vigueur.

Le test Kafka est une simple liste de contrôle qui a pour but d'inciter les auteurs de règles à réfléchir aux charges administratives qu'ils peuvent entraîner lors de l'introduction de nouvelles règles. Le test Kafka doit également encourager les auteurs de règles à examiner d'avance des alternatives plus simples.

Le test Kafka a déjà été appliqué avec succès dans les cas suivants:

- Remboursement plus élevé des préservatifs: les jeunes devaient initialement aller chercher des 'sexechques' pour avoir droit à ce remboursement élevé. Maintenant, on a seulement besoin de la carte SIS;

- Contrôle de la fraude relative au kilométrage: il était d'abord prévu que chaque chauffeur devait toujours avoir un livret d'enregistrement dans son véhicule. Ce contrôle est aujourd'hui effectué directement à l'aide de bases de données;
- Relèvement des cotisations des sociétés: chaque société devait d'abord payer le tarif le plus haut, sauf si cette société pouvait démontrer à l'aide de toute sorte de formalité qu'elle avait droit au tarif réduit. La charge de la preuve est renversée maintenant: les sociétés paient le tarif le plus bas, sauf si les pouvoirs publics peuvent démontrer que la société doit payer le tarif le plus haut.

L'application du test Kafka est bien respectée par les membres du Gouvernement depuis son entrée en vigueur. Certes, le véritable effet positif du test Kafka sera seulement tangible dans quelques années, dans le sens d'une meilleure qualité de la réglementation et d'une application plus efficace et effective de la politique.

4 Reconnaissance internationale de nos résultats en matière de simplification

Nos résultats en matière de simplification administrative sont de plus en plus reconnus sur le plan international. Cette reconnaissance se révèle d'une part des évaluations positives de notre politique de simplification par les instances internationales indépendantes. Le fait que d'autres pays cherchent de l'inspiration dans notre approche en matière de simplification le démontre d'autre part.

4.1 Banque mondiale

Les résultats de la simplification administrative pour les entrepreneurs se manifestent. Cela relève d'une étude récente de la Banque Mondiale appelée "**Doing Business in 2005**".

Dans cette étude, la Banque Mondiale analyse le climat économique dans 145 pays sur base d'un certain nombre d'indicateurs. La version la plus récente a été publiée en septembre 2004 et s'appuie sur des données de janvier 2004. Cette étude est donc la première à mesurer l'effet du démarrage de la Banque-Carrefour des Entreprises et les guichets d'entreprises.

Les résultats de cette étude sont encourageants et ils nous incitent à poursuivre sur la voie ainsi tracée:

- La Belgique **se classe troisième** lorsqu'il s'agit de la réduction des charges administratives, surtout pour les simplifications en faveur des starters;
- On fait l'éloge de la Belgique pour mesurer systématiquement les charges administratives qui pèsent sur les entreprises ;
- Grâce aux projets de simplification, la durée moyenne du démarrage d'une entreprise d'un indépendant a été réduite de 22 jours en 2003 jusqu'à 3 jours en 2004 en de 56 jours en 2003 à 34 jours en 2004 pour une grande entreprise.

4.2 Commission européenne

Aussi la Commission européenne suit attentivement les résultats que nous avons enregistrés au sujet de la réduction des charges administratives. L'Agence pour la Simplification administrative a ainsi fait un exposé le 6 septembre 2004 pour le Groupe de travail compétitivité et croissance de DG Marché intérieur à propos des initiatives prises par la Belgique pour simplifier le démarrage des entreprises. En particulier, le concept et l'évolution du projet "Banque-Carrefour des Entreprises - Guichets d'entreprises" y a été présenté puisque les autres Etats membres de l'Union européenne veulent s'inspirer là-dessus.

En général, la Belgique peut compter sur le support des instances européennes et sur un grand intérêt des autres Etats membres pour son approche intégrée et multidisciplinaire de la simplification administrative contenant des aspects d'une meilleure réglementation, d'e-government, d'organisation et de communication.

4.3 Les Pays-Bas

Les Pays-Bas ont depuis des années de grands plans pour une simplification administrative, mais paient cependant surtout de l'attention au rapportage. C'est pourquoi les Pays-Bas cherchent maintenant de plus en plus d'inspiration dans notre approche pragmatique par des projets de simplification concrets. En ce qui concerne la préparation pour la présidence de l'Union européenne, les Pays-Bas ont également fait appel à nos expériences en matière de simplification.

Nous avons ainsi signé le 10 mai 2004 une déclaration d'intention avec Gerrit Zalm, vice-Premier ministre néerlandais et ministre des Finances, compétent en matière de simplification administrative pour les entreprises. Dans cette déclaration, la Belgique et les Pays-Bas se sont mis d'accord de coopérer au sujet de la simplification administrative au niveau de l'Union européenne. On a également organisé quelques projets concrets (p. ex. communication électronique pour les sociétés, ci-dessous).

En coopération avec le Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, nous délibérons régulièrement avec Thom De Graaf, vice-Premier ministre néerlandais et ministre de l'Intérieur néerlandais qui est compétent en matière de simplification administrative pour les citoyens. Le ministre De Graaf s'intéresse particulièrement à l'approche et aux résultats de notre point de contact Kafka, qui a enregistré plus de 3.800 messages en 3,5 mois.

Pour finir, nous signalons que les Pays-Bas sont à l'heure actuelle en train de mettre sur pied un système d'e-government dans la sécurité sociale qui est similaire au système belge. L'exemple belge a été cité à plusieurs reprises pendant la discussion des propositions de loi en question à la Deuxième Chambre. Au début de septembre 2004, des membres de la Deuxième Chambre ont aussi rendu une visite de travail à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) dans ce cadre. A l'invitation du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi néerlandais, la BCSS a fait un exposé des aspects stratégiques de l'e-government dans la sécurité sociale belge à La Haye à la fin de septembre 2004.

4.4 La France

La France a récemment initié les 'Stratégies Ministérielles de Réforme' sous l'impulsion du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin et le Secrétaire d'Etat à la

Réforme de l'Etat Eric Woerth. Un total de 225 projets d'amélioration et de simplification est prévu pour les trois années prochaines.

Un certain nombre de ces projets se rapportent aux simplifications que nous avons déjà réalisées en Belgique ou dont la préparation est déjà en cours :

- Introduction de la carte d'identité électronique;
- Suppression de la version sur papier du Journal officiel;
- Rationalisation de la procédure pour les marchés publics; et
- Immatriculation unique des véhicules.

5 Priorités pour 2005

L'action de simplification sera poursuivie en 2005 par les deux pistes de stratégie susmentionnées: réduire la surcharge administrative actuelle (plan Kafka) et éviter de nouvelles charges administratives (test Kafka). Le principe pour réaliser cela est chaque fois **la collecte unique des données**: les pouvoirs publics doivent réutiliser avec respect de la vie privée les données des citoyens et des entreprises dont ils disposent déjà afin de rendre les procédures administratives le plus simple possible.

Il est donc essentiel que les pouvoirs publics continuent à développer leurs bases de données et les possibilités d'échange de données. Cependant, le but en serait toujours de simplifier au maximum les procédures administratives pour les citoyens et les entreprises. A ce sujet, nous soutiendrons le développement ultérieur d'entre autres la Banque-Carrefour des Entreprises, la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, le Registre national et le Casier judiciaire central.

5.1 Réalisations additionnelles XII Oeuvres

Œuvre III: Suppression du contrôle de pointage

La technique de suivi dépassée coûte beaucoup d'argent et d'énergie aux pouvoirs publics. La suppression du contrôle de pointage entraîne une augmentation de moyens pour travailler plus activement à la réintégration des chômeurs sur le marché de l'emploi. D'après le VVSG (Vereniging van Vlaamse steden en gemeenten) les communes flamandes peuvent déjà économiser 5 millions d'euros.

Œuvre IV: Suppression des timbres fiscaux pour les permis de conduire

Les moyens de paiement dépassés coûtent beaucoup d'argent et d'énergie aux citoyens et aux entreprises. Ils ne perdent pas trop de temps pour rien si l'on remplace les paiements avec des timbres fiscaux par des moyens de paiement modernes (e.a. virements et versements). Chaque année, on paie pour plus de 130 millions d'euros à l'aide de timbres fiscaux. Commencer par la suppression des timbres fiscaux lors de la demande d'un permis de conduire.

Œuvre VII: Formulaire unique pour les starters

Le démarrage électronique grâce à la modernisation des procédures pour la création et la simplification de la législation d'établissement permettront de commencer une entreprise en 3 jours. En 2002, ça fut encore 56 jours pour les sociétés, le démarrage prend encore 34 jours en 2004. Ceci sera réduit à 3 jours en 2005. Le projet pour la modernisation des procédures pour la création des

personnes morales que les pouvoirs publics ont mis en œuvre ensemble avec la Fédération des Notaires est prioritaire à ce sujet. Ce projet doit limiter la durée des formalités juridiques relative à la création d'une moyenne de 24 jours jusqu'à 1 jour en 2005.

Œuvre X: Introduction du numéro unique d'entreprise

Les premiers pas pour l'introduction du numéro unique d'entreprise sont pris. Le numéro d'ONSS est supprimé pour 230.000 entreprises. A terme, toute entreprise sera reconnaissable auprès de toutes les instances grâce au numéro unique. Tous les autres numéros seront supprimés.

5.2 Simplifications additionnelles

Les graphiques susmentionnés démontrent qu'on abordera également un bon nombre de simplifications additionnelles en 2005. Par exemple:

Simplification du coordinateur de la sécurité

Un certain nombre de formalités administratives en matière de coordination de la sécurité sur les chantiers seront simplifiées à partir du 1^{er} janvier 2005.

Il s'agit des simplifications suivantes pour des chantiers avec une superficie jusqu'à 500 m²:

- Le journal de coordination est supprimé et est remplacé par une communication plus simple (par écrit ou par e-mail). Cette communication sera seulement envoyée s'il serait nécessaire pour garantir la sécurité et la santé;
- Le dossier d'intervention ultérieure sera simplifié; et
- Le plan de sécurité et de santé sera remplacé par un document avec des conventions concrètes sur la sécurité et la santé sur le chantier ou sera simplifié (selon le degré de risque du chantier).

Communication électronique pour les sociétés

Permettre aux entreprises d'utiliser e-mail et d'autres instruments électroniques dans leur communication avec les actionnaires. Jusqu'aujourd'hui, les entreprises belges dépensent une petite fortune à la communication sur papier avec les actionnaires. Les actionnaires doivent être convoqués par lettre recommandée à l'assemblée générale. A partir de 2005, les sociétés pourront inviter ses actionnaires par d'autres moyens de communication tels que par e-mail ou par fax. Ceci signifie une économie potentielle de plus de 300 euros par société.

Les cinq publications de l'invitation à l'assemblée générale pour les actionnaires au porteur (deux fois dans un journal local, deux fois dans un journal national et une fois dans le Moniteur belge) coûtent un tas d'argent. A l'instar d'autres pays, il sera suffisant à partir de 2005 de publier dans seulement un journal national. Pour les assemblées générales ordinaires sans points de l'ordre de jour spéciaux, il suffira même de simplement mentionner l'assemblée dans le Moniteur belge. Grâce à ça le coût par société anonyme diminue en moyenne de 270 euros à 90 euros pour des assemblées générales avec des points de l'ordre du jour spéciaux et même à 30 euros pour des assemblées générales sans points de l'ordre du jour spéciaux.

D'autant plus, les entreprises cotées en Bourse sont obligées de propager leurs résultats annuels et semestriels et d'autres messages par des journaux. Ici, il faut également considérer l'alternative de la publication par le site web. La CBFA commencera une consultation avec les entreprises cotées en Bourse pour cela.

Cette simplification permettra aux entreprises belges d'économiser jusqu'à 80 millions d'euros par an.

Comptabilité électronique

Permettre aux entreprises de tenir leur comptabilité par voie électronique et de conserver de manière électronique l'ensemble de leurs documents comptables. Concrètement, ce projet implique la suppression de l'obligation de conserver sur papier le livre de comptabilité central puisqu'il y a des alternatives électroniques équivalentes.

6 Conclusion

Kafka marche. 4 des XII Œuvres et 51 simplifications additionnelles ont été réalisés en 15 mois, ce qui démontre que la dynamique de simplification est bien lancée au sein du Gouvernement. Ces bons résultats sont de plus en plus reconnus au niveau international.

Il s'agit maintenant de renforcer cette dynamique et de mener à bien quelques grands dossiers de simplification de sorte qu'on puisse continuer à réaliser les XII Œuvres. A cet effet, nous offrirons le soutien nécessaire aux autres membres du Gouvernement et aux services publics en question.

Vincent VAN QUICKENBORNE
Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative,
adjoint au Premier ministre